

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Réclamations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

ND: 51430

Déclaration de Maladie : N° P19-0014338

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7707

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FAHLI KHALID

Date de naissance :

30/07/1961

Adresse : HAY QODS, RES FAJR, 1000 ID, N°5 BEN YOUSSEF CASA

Tél. : 0614.23.39.00

Total des frais engagés : 3300,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr BENJELLOUN Youssef
OPHTALMOLOGISTE
355, Bd Mohamed V
Casablanca

Date de consultation :

05 DEC 2020

Nom et prénom du malade :

FAHLI ZAYNA

Age : 18 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10 / 12 / 2020

Signature de l'adhérent(e) :

FAH LI ZAYNA
15 DEC 2020
ACUEIL
MUPRAS

10/12/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05 DEC 2020	68	1	300,-	Dr BENJELLOUN Youssef OPHTHALMOLOGISTE 355, 1 ^{er} Rd Mohamed V CAGLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient														
				Coefficient des travaux													
				Montants des soins													
				Début d'exécution													
				Fin d'exécution													
	O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE															
		<table border="1"> <tr><td>H</td><td>25533412</td><td>21433552</td></tr> <tr><td>D</td><td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr><td>G</td><td>00000000</td><td>00000000</td></tr> <tr><td>B</td><td>35533411</td><td>11433553</td></tr> </table>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	G	00000000	00000000	B	35533411	11433553	Coefficient des travaux
		H	25533412	21433552													
		D	00000000	00000000													
		G	00000000	00000000													
		B	35533411	11433553													
				Montants des soins													
				Date du devis													
				Date de l'exécution													

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Youssef BENJELLOUN

MALADIE ET CHIRURGIE
DES YEUX
LENTILLES DE CONTACT
ANGIOGRAPHIE - LASER

Spécialiste Diplômé de la Faculté
de Montpellier

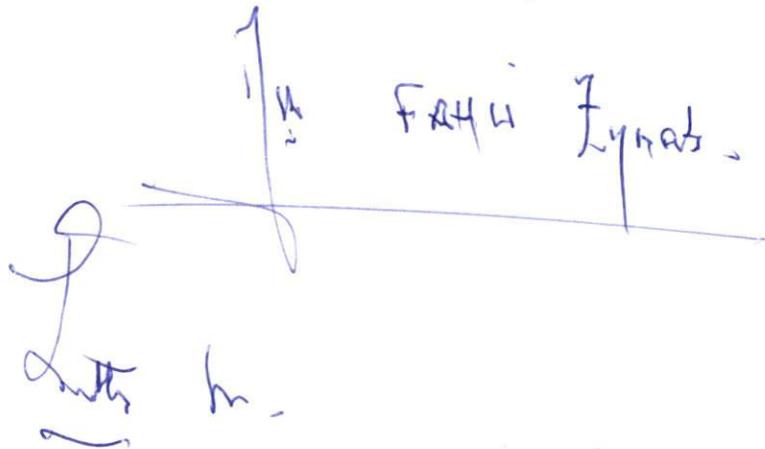
355, Bd Mohamed V
(En Face Philips)
1 Etage - Casablanca
Tél.: 05.22.24.95.60

الدكتور يوسف ابن جلون
اختصاصي في امراض وجراحة العيون

انجيوغرافي - الليزر
خريج كلية الطب بمومبولي

شارع محمد الخامس 355
(أمام فيليب)
الطابق الأول - الدار البيضاء
الهاتف : 05.22.24.95.60

Casablanca, le: 05.12.20 الدار البيضاء، في :



00 + 0,75 (-0,50, 100)
00 + 0,75 (-0,50, 80)

LUNETTES 17 S.a.r.l
Nr 03 Hay El Massira Lot Guessous
Nr 21 Ain Harroda Mohammedia
ICE : 001815899000056

BENJELLOUN Youssef
OPHTHALMOLOGISTE
355 Bd Mohamed V

LUNETTE 17

le: 09/12/2025

Facture

M. FAHLI Zaynab

N° 0001030

Type de verre: organique Antireflets TRIO Bleu
 Monture: D'origine HANNA 1,56

Vision de loin

	Sphere	Cylindre	Axe	Add	Prix
OD	+0,75	-0,50	100		1000,00 DH
OG	+0,75	-0,50	80		1000,00 DH

Vision de Prés

	Sphere	Cylindre	Axe	Add	Prix
OD					
OG					

Total de verre: 2000,00 DH

LUNETTES 17 S.a.r.l

Total de Monture: 1200,00 DH

Nr 03 Hay El Massira Lot Guessous

Total: 3200,00 DH

Nr 21 Ain Harrouda Mohammedia

Arrêtée la présente facture à la somme de:

ICE : 001815899000056

~~Trois mille dirhams~~

Lot. Guessous N° 3 Hay Al Massira Ain Harrouda

Patente: 39600260 R.C: 18935 I.F: 20707505 ICE:001815899000056

Tél:06 33 28 73 29 - 06 40 00 45 41